



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mai 2024 à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **16 mai 2024** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG22052404

PRESENTS : : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis -
ABSENTS : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - LAMOLIE Michel - MERLIN Laurence - YARZABAL Isabelle
POUVOIRS : SOLER Cathy pour YARZABAL Isabelle
Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 1

Objet : Création Emploi Postes Saisonniers pour l'année 2024

Vu les dispositions des articles 3 – 38 et 110 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant conditions de recrutement des agents non titulaires de droit public dans la Fonction Publique

Considérant la nécessité de renforcer les services municipaux par des emplois saisonniers pour la période estivale 2024

Sur proposition de M. le Maire ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide la création de neuf postes temporaires de contractuels pour les besoins saisonniers du fonctionnement de la Commune de CASTETS comme suit :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps partiel le 25 mai 2024 pour 7 heures, le 8 juin 2024 pour 3 heures et 30 minutes, le 29 juin 2024 pour 7 heures et du 08 juillet au 2 août 2024 pour une durée de travail de 187 heures sur la période soit une durée totale de 204,5h heures ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps partiel le 25 mai 2024 pour 7 heures, le 29 juin 2024 pour 7 heures et du 22 juillet au 14 août 2024 pour une durée de travail de 168 heures sur la période soit une durée totale de 182h heures ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps partiel le 25 mai 2024 pour 7 heures, le 8 juin 2024 pour 3 heures et 30 minutes, le 29 juin 2024 pour 7 heures et du 15 juillet au 2 août 2024 pour une durée de travail de 141 heures sur la période soit une durée totale de 158,5h heures ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps partiel le 25 mai 2024 pour 7 heures, le 8 juin 2024 pour 3 heures et 30 minutes, le 29 juin 2024 pour 7 heures, du 08 au 19 juillet 2024 pour une durée de travail de 92 heures et du 19 au 23 août 2024 pour une durée de travail de 46h soit une durée totale de 155,5h heures ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps partiel le 29 juin 2024 pour 7 heures, le 10 juillet 2024 pour 3 heures et 30 minutes et du 15 juillet au 2 août 2024 pour une durée de travail de 141 heures sur la période soit une durée totale de 151,5h heures ;
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps partiel le 25 mai 2024 pour 7 heures, le 8 juin 2024 pour 3 heures et 30 minutes, le 29 juin 2024 pour 7 heures et du 05 au 23 août 2024 pour une durée de travail de 119 heures sur la période soit une durée totale de 136,5h heures ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} au 31 Juillet ;

Monsieur le Maire doit procéder au recrutement desdits agents et signer les contrats à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de leurs emplois.

Les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés sont inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire
Philippe MOUHEL

